



## Compte rendu du CTSD 2<sup>nd</sup> degré du 28 janvier 2014

Vœu : « au regard des docs CTSD, on demande un plan d'urgence et de rattrapage pour le 2<sup>nd</sup> de gré à hauteur de 200 postes » 9 pour 1 abstention

### 1- **Modification des secteurs de lycée pour la rentrée 2014 :**

Pour désengorger le lycée des Graves. Les élèves de Salles iront au lycée de Gujan.

Les collègues des Graves se félicitent de se désengorgement. Par contre les collègues de Gujan sont inquiets : sur l'identité de ce lycée car le label « lycée des métiers » a été attribué il y a peu de temps.

IA : on ne touchera pas au label.

Les élèves de salles ne prendront pas la place d'autres élèves. Les divisions sont créées en plus. La capacité d'accueil de Gujan va être augmentée (étude en cours)

Il faudra faire attention aux stratégies dérogatoires

L'UNSA- Education avait déjà demandé des précisions en CDEN, il reste des craintes pour les collègues

- Conditions dans lesquels les élèves de Salles vont être accueillies surtout en EPS et Physique-Chimie
- Moyens pour accueillir ces nouvelles sections renforts en personnels ATTE, secrétariat

Ils ont peur des mauvaises conditions d'accueil (locaux dégradés)

IA : nous allons relayer ces inquiétudes au niveau de la région et sur les inégalités que ça va engendrer entre les sallois et les autres élèves de la ZAP qui ne pourront pas intégrer le lycée de Gujan.

IA : le lycée n'est pas communal, les enfants de Gujan auront moins loin à aller à Arcachon que si ceux de Salles doivent s'y rendre.

L'UNSA-Education dénonce la procédure : en décembre le Conseil Régional a déjà lancé des appels d'offre, le CDEN a eu lieu avant le CTSD.

Quelles marges restent-ils ?

IA : A Gujan il y a la possibilité d'accueillir ces élèves avec des aménagements mais la région n'a pas acté la construction d'un nouvel établissement. La DSDEN veut éviter de trouver des solutions d'urgence pour la prochaine rentrée concernant le lycée des Graves.

Vote : 0 pour, 10 abstentions

## 2- Répartition des moyens dans le 2<sup>nd</sup> degré :

105 209 élèves à cette rentrée. + 1188 élèves de plus.

Pour la dotation fléchée la DGH est maintenu dans les collèges concernés

- On poursuit la volonté de création d'ULIS
  - o Talence
  - o Montaigne à Lormont
  - o Rayet à Floirac
  - o Ferry à Langon
  - o La Teste
- Accompagnement des élèves dans le cadre du dispositif passerelle
- Accompagnement des dispositifs pour les bacheliers pro en lycée pro
- Dispositif pour les élèves non francophone augmentation du volume d'heure de 10 HSA ( Aliénor d'Aquitaine, Blanqui, Ellul).

La DSDEN réfléchit à faire comme pour le 1er degré, des brigades FLS.

L'UNSA-Education a signalé que lorsqu'on reçoit des populations non allophones, on a toujours des élèves qui ne sont pas passés par le CASNAV, comment aider les collègues qui reçoivent 7-8 élèves.

IA : il faut faire appel au CASENAV, le chef d'étab doit en faire la demande. L'établissement doit faire remonter à l'IA, pour qu'on s'en empare le plus vite possible et qu'on essaie de répondre à la demande en abondant des heures. Lorsqu'on ferme les squats ça ne facilite pas le travail. La DSDEN y travaille vraiment.

Sur la répartition de la dotation de la DSDEN 33 :

149 162 heures, 1 ETP ECLAIR, 1 ETP handicap + 1475 heures par rapport aux prévisions 2013

-14 ETP éducateurs en EREA

-6 ETP maison d'arrêt de Gradignan

51 ETP en heure poste

DGH des collèges : modifications d'attribution des heures de labo, l'an dernier elles étaient au forfait, lorsqu'il n'y avait pas d'agent de labo, il y avait un forfait 3h.

Aujourd'hui ce sera 1h par enseignant de sciences + 1h prof de techno.

Les établissements sont gagnants

Tous les proviseurs de lycée ont été reçus, ce qui a permis de faire des ajustements de DGH.

Evolution du H/E : maintien par rapport à 2013

Sur la ventilation des heures : 145 986 heures,

- les heures de colles CPGE 1194 heures
- Période de formation en milieu pro : 100h
- Stage de remise à niveau et 248.5h
- TICE 204h
- Enfants malades : 107 heures
- Institut de cenac : 33h
- Allophone 71h
- Pour le dispo expérimental : 69 h
- Ulis : 115 h
- UNSS : 14 h
- Services partagés, communes non limitrophes : 90h
- Pour les TRM : 330h

Il reste 580.5 h pour effectuer les ajustements en juillet.

Pour les TICE, la DSDEN a une grille de calcul qui correspond à la taille de l'établissement. Depuis 2012 1 HSA minimum par établissement, non cumulable avec la prime

Pour les heures pour les missions particulières ils sont intégrés dans les DGH.

Concernant la dotation EPS, on attribue :

- 1h, lorsque 3-4 enseignants qui assurent + de 50h d'EPS
- 2h lorsqu'il y a plus de 4 enseignants

Concernant les groupes de langue, le mode de calcul est académique, on attribue 2h par groupe, si on donne 3h, on est obligé de piocher sur les heures d'ajustements de juin

Le financement des spécialités est basé sur un mode de calcul académique. Il y a une spécialité financé pour une division. 2 pour 2 divisions.

Pour le financement de la LV1 en lycée professionnel, c'est le même principe que pour les lycées

Sur un même niveau d'un bac pro, l'ensemble des élèves par groupe de 30 a droit à un financement

Les bacheliers en Bac pro, il n'y a pas de moyens dans la DGH. Par contre lorsque l'étab envoie un projet qui rentre dans ce cadre, la DSDEN leur accorde des heures

Concernant le dédoublement de la 3<sup>ème</sup> préparatoire à la voie professionnelle c'est une décision académique on avait 37h et on passe à 32h.

Pour l'UNSA-Education  
Céline Gravellier  
Vincent Fauvel